



Traité Nedarim

Michna 8 - Chapitre 3

[ח] הנודר משחורי הראש--אסור בקירחים ובבעלי שיבות,
ומותר בנשים ובקטנים: שאין נקראין שחורי הראש אלא אנשים.

Celui qui s'interdit par vœu de jouir de ceux qui ont la tête noire ne peut pas non plus tirer jouissance des gens chauves, ou de ceux qui grisonnent ; mais il est permis de tirer profit des femmes ou des enfants, car ladite dénomination de « tête noire » est applicable aux hommes seuls.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions